

premier ministre a-t-il ensuite essayé de revenir là-dessus en parlant d'une aide adéquate qui serait versée aux provinces atlantiques et au Québec grâce au régime d'assistance publique du Canada et à des paiements de péréquation accrus? Pourquoi a-t-il dit cela? Pourquoi les députés libéraux du Québec et des Maritimes l'ont-ils accepté? Je ne pourrai jamais le comprendre. Comment le premier ministre pouvait-il dire à la Chambre le 6 décembre, qu'il présentait une seule politique pétrolière pour tout le Canada? Étant donné la critique valable immédiate de notre parti et la réaction des gouvernements provinciaux que la déclaration intéressait, pourquoi a-t-il fallu trois autres semaines et une autre ronde d'augmentation des prix à l'échelle internationale avant que le gouvernement abandonne, au moins en principe, la position qu'il avait prise le 6 décembre?

● (1550)

Par quoi cette position a-t-elle été remplacée? Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a, apparemment, été désigné le porte-parole du gouvernement pour couvrir la politique du premier ministre. Ce ministre déclare qu'en décembre un écart de 10c. le gallon était jugé tolérable, mais qu'aujourd'hui un écart de 20c. le gallon ne l'est pas. Il est vraiment incroyable—étant donné surtout que le gouvernement essaie d'obtenir grâce à ce bill omnibus un pouvoir permanent considérable—qu'une politique sauvage sur le point d'être renversée suscite une explication qui ne fait que confirmer de nouveau la sauvagerie voulue de la politique originale. Le gouvernement ne nous a donné que bien peu de renseignements, mais nous savons maintenant au moins qu'il croyait, et croit encore, que pendant plusieurs années à venir, les Canadiens au Québec et dans les provinces atlantiques trouveront tolérables de payer 10c. de plus le gallon d'essence, de fuel et d'autres combustibles que les autres Canadiens, sans compter tout simplement attribuable aux taxes provinciales. Voilà la politique nouvelle et révisée «d'un seul Canada» et voilà le genre d'approche que nous sommes censés approuver en accordant d'autres pouvoirs permanents au gouvernement. Nous ne pouvons ni approuver, ni accepter, ni appuyer aussi faiblement que ce soit cette façon de penser et nous ne le ferons jamais.

Au cours des quelques derniers mois, j'ai parlé de certains contrôles des prix et d'un contrôle général qui réduirait dans une proportion variant de 50c. à \$1 le baril l'écart des prix entre le pétrole brut canadien et le pétrole brut importé. Voilà le genre de disparité qui existait dans l'autre sens pendant un certain nombre d'années. Il importe de rappeler qu'il s'agit maintenant d'une disparité qui se maintiendra à l'avenir—que même le prolongement du pipe-line ne fera pas disparaître. Dans les meilleures conditions, cette disparité, ne sera pas effacée d'ici une dizaine d'années par une autarcie véritable. Selon le gouvernement, une disparité de 10c. le gallon dans le cas de l'huile de chauffage et de l'ensemble du pétrole utilisé dans l'industrie est acceptable. Nous disons que la disparité maximale tolérable à l'heure actuelle, compte tenu d'une marge de 50c. à un dollar le baril, devrait être inférieure à 5c. le gallon; nous soutenons en outre qu'une différence de cet ordre devra être maintenue pendant toutes les années qu'il nous faudra pour obtenir une autonomie dans ce domaine. Voilà la politique nationale telle que nous l'envisageons.

Je m'empresse d'ajouter que je ne fais pas là de surenchère. C'est un chiffre que j'ai maintes fois mis de l'avant bien avant que le ministre n'invente de toute pièce et ne rende public le sien il y a à peu près une semaine, alors

Droits d'exportation du pétrole

qu'il s'efforçait de racheter la bévue commise par le premier ministre le 6 décembre dernier. Évidemment, une différence de 10c. le gallon est tout à fait intolérable.

Des voix: Bravo!

M. Stanfield: Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a dit, sauf erreur, que ce serait là un beau grand coup de pied au derrière. Cette attitude du gouvernement qui encourage les distinctions est monstrueuse. Il est pourtant manifeste que si le gouvernement cherche à faire adopter une différence de 10c. le gallon, autant vaudrait que le ministère de l'Expansion économique régionale ferme ses portes et que les organismes provinciaux de développement jettent l'éponge. Pénalisée de 10c. le gallon si elle s'établit dans une de ces provinces, aucune industrie consommatrices de pétrole ne voudra s'y installer pour des raisons d'argent ou de sentiment. Il est tout à fait absurde de croire que des industries nouvelles et existantes ne chercheront pas des emplacements plus avantageux.

Par son attitude devant une politique nationale de fixation des prix, le gouvernement ne nous montre vraiment que cet illogisme. Cela suffit, à mon avis, pour prouver comment il s'impose que le gouvernement consulte les provinces, comme nous l'avons exhorté à le faire. Cela suffit pour expliquer pourquoi il doit faire face à la réalité, pourquoi il doit nous faire connaître le reste de ses intentions avant de demander à aucun d'entre nous d'appuyer tout aspect de sa prétendue politique nationale du pétrole.

Au cours du débat sur le bill à l'étude, j'ai été encouragé de constater que le député de Nanaimo-Cowichan-Les Îles a manifesté au nom de son parti les mêmes inquiétudes que j'ai exprimées, inquiétude au sujet de l'absence de renseignements, doute quant aux réelles intentions du gouvernement. Lui et moi n'avons pas toujours les mêmes vues, mais nous partageons certaines méfiances et certaines réserves légitimes quant aux articles du bill qui portent sur l'avenir. Nos deux partis au moins—et je le dis en toute sincérité—ont été logiques en formulant des principes au sujet du pétrole. Certains partisans du parti de l'honorable représentant, comme d'autres Canadiens qui appuient mon parti à l'échelon national, forment un gouvernement provincial. Toutefois, je sais qu'à l'instar des partisans de tous les partis et des députés indépendants à la Chambre, ils sont disposés à accorder la priorité à l'intérêt national. Je parle maintenant de ceux qui ont des responsabilités provinciales. Pour agir ainsi, toutefois, ils doivent être au courant des règles fondamentales proposées et être persuadés qu'un sens profond de la justice rend la politique nationale efficace.

M. Paproski: Bravo!

M. Stanfield: Depuis la présentation de ce projet de loi, le gouvernement ne satisfait ni à l'une ni à l'autre de ces exigences. Il était donc impossible que nous accordions même notre soutien provisoire à l'article du bill concernant les droits d'exportation actuellement en vigueur. Nous avons offert au gouvernement tous les compromis possibles pour hâter l'adoption des autres articles du projet de loi et différer l'étude de cet article jusqu'à la fin de la conférence fédérale-provinciale. Comme le gouvernement est devenu la victime de la trame enchevêtrée de sa politique irrésolue, il lui a fallu obtenir le consentement unanime de la Chambre pour modifier une disposition de l'article sur les droits d'exportation futurs. Ainsi, il a été forcé d'abandonner son programme qui prévoyait l'examen et l'adoption de cet article avant la prochaine conférence des premiers ministres. Je sais que le ministre des Finan-